

LEGAL TEAM 07 53 05 25 30

× **En garde-à-vue**, tu as le droit et on te conseille de :

- faire appeler un.e proche qui pourrait prévenir la Legal Team
- ne rien déclarer
- ne pas signer les procès-verbaux avec lesquels tu n'es pas en accord. Il est difficile de revenir sur une déclaration
- demander un.e avocat.e commis.e d'office (gratuit) ou que tu connais (payant). Attention, ils-elles sont des conseils (qui poussent souvent aux aveux et à accepter la comparution immédiate) mais c'est toi qui décides de ta stratégie

× **Tu peux refuser la prise d'empreintes, de photos et d'adn.** C'est un délit punissable d'un an de prison mais dans les faits on constate des amendes mineures

× **Si tu es mené.e au tribunal** : tu as le droit et on te conseille de refuser la comparution immédiate pour avoir le temps de préparer ta défense, et prendre moins cher!

× **Si tu es témoin d'une arrestation** :

- trouve des gens qui connaissent la personne arrêtée pour qu'ils appellent la Legal Team et qu'on se prépare ensemble contre les possibles suites judiciaires
- appelle la Legal Team pour signaler l'arrestation, le contexte, le nombre de personnes arrêtées, et les décrire physiquement

LEGAL TEAM 07 53 05 25 30